

# PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 3 FÉVRIER 2025

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 3 février 2025 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
M. Stéphane Cloutier	M. Anthony Laroche
M. Peter Buzzell	M. Fernando Sanchez

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19 h 00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse fait la lecture d'un texte qui sera publié dans le Palabre concernant le projet des bâtiments du Dixville Home.

Madame Carole Ballard rappelle les règles de régie interne durant les réunions publiques.

M. Alain Bergeron demande si la feuille synthèse des taxes 2025 avait été oublié dans le Palabre.

Question d'alléger les informations sur le budget, cette feuille n'est jamais publiée dans le Palabre, mais la majorité des informations se retrouve dans le document publié.

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-02-03/1

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

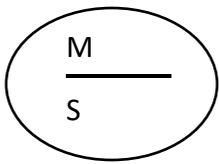
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour. Il demeure ouvert à toute modification.

## 4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

2025-02-03/2

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;



# PROCÈS-VERBAUX

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à la majorité du conseil d'adopter, tel que modifié, le procès-verbal de la session ordinaire du 13 janvier 2025. Monsieur le conseiller Peter Buzzell vote contre. Les conseillers Teddy Chiasson, Roger Heath, Fernando Sanchez et Anthony Laroche votent pour. Le conseiller Stéphane Cloutier ne vote pas, puisqu'il était absent lors de la session du 13 janvier 2025.

## 5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2025-02-03/3

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de janvier et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

## 6.0 RAPPORTS

**6.1 Rapport de la mairesse :** Madame la Mairesse a fait son rapport au début de la réunion.

**6.2 Comités externes :**

- 1) MRC : Madame la Mairesse fait son rapport.
- 2) Incendies : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 3) Collecte sélective/déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 4) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.

**6.3 Services internes :**

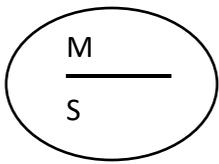
- 1) CCU : Réunion le 27 janvier. Voir points 8.2 à 8.5
- 2) Comité environnement : Aucun.
- 3) Comité de voirie : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 4) Comité des loisirs : Monsieur le conseiller Stéphane Cloutier fait son rapport.

## 7.0 TRÉSORERIE :

### 7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2025-02-03/4

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 10215 à 10264 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 152 885.56 \$.



# PROCÈS-VERBAUX



## 7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle 2024.

## 7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

### 7.3.1 VIREMENT DE 33 465.08 \$ AU SURPLUS AFFECTÉ À L'AQUEDUC POUR CONSIDÉRER LE BÉNÉFICE DU SERVICE D'AQUEDUC AU 31 DÉCEMBRE 2024

2025-02-03/5

**CONSIDÉRANT** la présentation des revenus et dépenses pour l'année 2024 relatifs à l'aqueduc;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats indiquent un surplus de 33 465.08 \$ pour le service d'aqueduc;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de procéder au virement de 33 465.08 \$ du surplus libre au 31 décembre 2024 au surplus affecté à l'aqueduc.

### 7.3.2 VIREMENT DE 18 750.14 \$ AU SURPLUS AFFECTÉ À L'ÉGOUT POUR CONSIDÉRER LE BÉNÉFICE DU SERVICE D'ÉGOUT AU 31 DÉCEMBRE 2024

2025-02-03/6

**CONSIDÉRANT** la présentation des revenus et dépenses pour l'année 2024 relatifs à l'égout ;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats indiquent un surplus de 18 750.14 \$ pour le service d'égout;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Cloutier et résolu à l'unanimité de procéder au virement de 18 750.14 \$ du surplus libre au 31 décembre 2024 au surplus affecté à l'égout.

### 7.3.3 OFFRE DE SERVICES DE LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES POUR LES ANNÉES 2025-2026

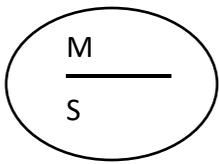
2025-02-03/7

**CONSIDÉRANT QUE** la Ressourcerie des Frontières a présenté une offre de services pour les années 2025 et 2026 et un document explicatif de leurs activités et des raisons de l'augmentation des tarifs demandés aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif exigé pour 2025 et 2026 est de 650\$ par tonnes pour un montant 2025 de 9 750\$ plus taxes, ce qui représente une augmentation de 31% par rapport au tarif 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dixville désire, malgré l'augmentation des tarifs, continuer à être partenaire avec la Ressourcerie et d'offrir ce service aux citoyens de Dixville;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services. La mairesse et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente de services.



## PROCÈS-VERBAUX



### 7.3.4 ENTENTE DE PARTENARIAT – CAMP RÉGIONAL KIONATA 2025 2025-02-03/8

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de partenariat avec le camp Kionata, géré par la MRC de Coaticook, comprend des engagements municipaux, comme rendre disponibles l'école, les parcs, les infrastructures, un sauveteur à la piscine les après-midis et surtout une contribution monétaire municipale en plus du montant que les parents doivent payer lors de l'inscription au camp;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Coaticook a décidé d'uniformiser les rabais municipaux, dont chaque municipalité décidait du montant, pour que l'inscription soit d'un montant unique pour toutes les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision a un gros impact sur la contribution municipale de Dixville, dont un budget de 12 000\$ avait été prévu pour le camp Kionata 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif chargé aux municipalités en 2024 était de 48\$ par enfant par semaine d'inscription, et passe en 2025 à 65\$ par enfants par semaine, soit une augmentation de 35%;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour la municipalité de Dixville est estimé à 16 000\$, donc un manque à gagner budgétaire de 4 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire, malgré l'augmentation substantielle, que le camp Kionata soit offert aux enfants de Dixville;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité ;

- D'accepter l'entente de partenariat proposé au tarif de 65\$ par enfant par semaine et de dépasser le montant prévu au budget d'environ 4 000\$
- De faire part à la MRC de Coaticook le mécontentement du conseil municipal de Dixville face à cette décision précipitée, sans avoir été consulté et après que les budgets municipaux soient adoptés.

### 7.3.5 OFFRE DE SERVICES D'INSPECTECH

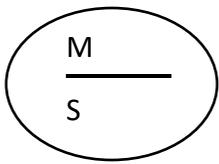
Reporté.

### 7.3.6 SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER 2025 2025-02-03/9

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Le Maître Jardinier pour l'entretien paysager des propriétés municipales au montant de 6 300 \$ plus taxes.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Le Maître Jardinier pour un montant de 6 300 \$ plus les taxes applicables pour l'entretien paysager pour l'année 2025.

### 7.3.7 POMPE POUR STATION DE POMPAGE CUSHING 2025-02-03/10



# PROCÈS-VERBAUX



**CONSIDÉRANT QUE** les deux pompes de la station Cushing sont vieillissantes, qu'elles brisent régulièrement, que les coûts de réparation sont élevés et qu'elles ont créé quelques débordements dans les dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix pour une nouvelle pompe ont été faites;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle pompe serait plus fiable et qu'elle permettrait de conserver une des vieilles pompes en remplacement, au cas où les deux briseraient;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Cloutier et résolu à l'unanimité de faire l'achat de la pompe Myers 25Hp au coût de 26 750\$ plus taxes, plus les frais de livraison et d'installation.

## 8.0 RÉSOLUTIONS

### 8.1 AUTORISATION À MIRE ARCHITECTURE DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SEAO POUR LES RÉNOVATIONS ET LA MISE AUX NORMES DU 350-400 RUE SAINT-ALEXANDRE

2025-02-03/11

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Mire Architecture a élaboré des plans et devis, à la satisfaction du conseil municipal, pour la rénovation et la mise aux normes du 350-400 rue Saint-Alexandre, pour en faire les futurs bureaux municipaux et salle communautaire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Antony Laroche et résolu à l'unanimité d'autoriser Mire Architecture à lancer un appel d'offres public sur le SEAO, au nom de la Municipalité de Dixville, afin de recueillir des soumissions pour les travaux de rénovations et de mise aux normes du 350-400 rue Saint-Alexandre.

### 8.2 DÉROGATION MINEURE NO. 2025-01 POUR LE 25, RUE DES POMMIERS

2025-02-03/12

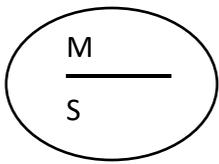
**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de dérogation pour permettre l'implantation d'un poulailler à 3 mètres de la ligne de lot au lieu de 5 mètres comme le règlement l'exige ;

**ATTENDU QUE** le terrain adjacent est un terrain municipal ;

**ATTENDU QUE** le terrain ne rencontre pas des obstacles naturels, zone humide et cours d'eau ;

**ATTENDU QU'**aucun impact négatif n'est anticipé sur les propriétés voisines en raison de la dérogation demandée ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'emplacement du poulailler au 25, rue des Pommiers.



## PROCÈS-VERBAUX

### 8.3 DÉROGATION MINEURE NO. 2025-02 POUR LE 235, RUE DES CERISIERS

2025-02-03/13

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de dérogation pour permettre un bâtiment principal d'une superficie de 72.82 m<sup>2</sup> au lieu de 70 m<sup>2</sup> ;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à augmenter la superficie du bâtiment principal au-delà du maximum permis dans la zone ;

**ATTENDU QUE** la superficie dérogatoire maximale que le conseil peut autoriser avait été fixée à 73 m<sup>2</sup> durant le CCU du 29 juillet 2024 ;

**ATTENDU QUE** le comité tient en compte le développement du secteur des minimaisons ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure pour les travaux de construction du 235, rue des Cerisiers ;

### 8.4 DEMANDE DE PIIA NO. 2025-01 POUR LE 300, CHEMIN PARKER

2025-02-03/14

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de PIIA pour la création d'une nouvelle fenêtre sur la façade avant de l'église ;

**ATTENDU QUE** les travaux consistent à augmenter le nombre de chambres dans le bâtiment et nécessitent l'ouverture d'une nouvelle fenêtre ;

**ATTENDU QUE** la nouvelle fenêtre doit être du même style que celles existantes et doit respecter la norme « Egress » ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA pour l'ouverture d'une nouvelle fenêtre au 300, chemin Parker.

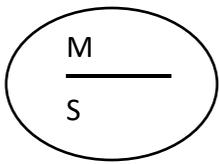
### 8.5 DEMANDE DE PIIA NO. 2025-02 POUR LE 230, CHEMIN PARKER

2025-02-03/15

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de PIIA pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal ;

**ATTENDU QUE** les matériaux qui seront utilisés sur la façade avant ont fait l'objet d'une résolution approuvée auparavant pour la face latérale de la maison et que les matériaux sont conformes aux dispositions du règlement de zonage ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Cloutier et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA pour les travaux de rénovation du 230, chemin Parker.



## PROCÈS-VERBAUX

8.6 REDDITION DE COMPTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2024

2025-02-03/16

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 239 759\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ;

**ATTENDU QUE** les dépenses admissibles d'entretien totalisent 168 323.66 \$, plus l'entretien hivernal de 251 128.16 \$, ainsi que des investissements de 18 119.74 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité que la municipalité de Dixville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

8.7 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

2025-02-03/17

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pour mandat d'assister le conseil municipal dans l'analyse des dossiers relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire ;

**ATTENDU QUE** le comité dispose actuellement d'un poste vacant à pourvoir ;

**ATTENDU QUE** Madame Monique Bulteau Lebire a exprimé son intérêt à rejoindre le comité consultatif d'urbanisme ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme Madame Monique Bulteau Lebire à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

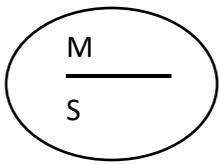
8.8 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO. 1 DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ 2024-2028)

2025-02-03/18

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité :



# PROCÈS-VERBAUX



**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**QUE** la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement ;

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

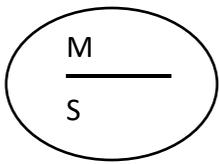
## **9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT**

9.1 Aucun.

## **10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Alain Bergeron demande combien d'années reste-t-il à payer l'emprunt pour l'assainissement des eaux usées.  
Il reste 5 ans à l'emprunt.

Madame Annie Martel fait part au conseil que les divergences d'opinions et les critiques entre élus, qui ont suscité des discussions gênantes durant la réunion, devraient être faits en réunion de travail et non devant le public.



# PROCÈS-VERBAUX



**11.0** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
2025-02-03/19

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20 h 00.

\_\_\_\_\_  
Greffier-trésorier

\_\_\_\_\_  
Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.